

Communiqué de presse :
**A partir du 3 juillet 2017 : Accès dans les déchèteries du SIAVED
uniquement avec le Pass'Déchets**

Depuis le lundi 9 janvier 2017, le SIAVED a mis en place une carte électronique pour faciliter le mode d'accès en déchèterie : le « Pass'Déchets ». Ce dernier a pour objectif de remplacer la carte papier que vous soyez un particulier, un artisan, une collectivité ou une association.



Les conditions d'accès

Que vous soyez particuliers, professionnels, collectivités locales ou artisans, vous devez vous munir de votre « Pass'Déchets » pour accéder à l'ensemble des déchèteries du SIAVED.

Dès le lundi 03 juillet 2017, l'accès aux déchèteries du SIAVED se fera uniquement via ce badge.

Dans l'attente de celui-ci, et jusqu'à cette ultime date, il est toujours possible de se rendre dans les déchèteries du SIAVED soit avec votre carte papier habituelle soit avec un justificatif de domicile et votre carte d'identité, le temps de recevoir votre badge.

Pourquoi mettre en place un système électronique d'accès en déchèterie ?

Le « Pass'Déchets » a pour finalité d'améliorer le service à la population, d'identifier les types de déchets apportés en déchèterie et de simplifier les démarches administratives pour les professionnels.

Depuis novembre, ce sont plus de 37 000 cartes qui ont été saisies et près de 35 000 distribuées sur le vaste territoire du SIAVED (près de 300 000 habitants soit plus de 130 000 foyers sans compter les professionnels, collectivités et associations qui oeuvrent sur le territoire). Fin 2017, le SIAVED espère distribuer plus de 50 000 Pass'Déchets.

Comment obtenir son « Pass'Déchets » ?

Rien de plus simple. Le SIAVED met à disposition des formulaires à l'accueil de votre mairie et des déchèteries. Si vous n'avez pas la possibilité de vous déplacer, téléchargez le formulaire sur www.siaved.fr.

Pour obtenir votre badge, vous devez remplir **obligatoirement** un formulaire et y joindre les pièces justificatives demandées et :

- soit renvoyer le tout au SIAVED 5 route de Louches 59282 DOUCHY LES MINES
- soit le remettre au gardien de votre déchèterie la plus proche de votre domicile

Après la réception et la saisie de votre dossier, comptez environ 3-4 semaines pour recevoir votre badge chez vous.

Attention, tout dossier incomplet ne sera pas traité.



Qui sommes-nous ?

Le Syndicat Inter-Arrondissement de Valorisation et d'Élimination des Déchets (SIAVED) est un service public acteur dans le développement durable de son territoire. Créé en 1977, le syndicat regroupe aujourd'hui 113 communes sur trois intercommunalités (soit près de 300 000 habitants) :

- la Communauté d'Agglomération de la Porte du Hainaut (CAPH)
- la Communauté de Communes Coeur d'Ostrevent (CCCO)
- la Communauté de Communes du Caudrésis et Catésis (CCCC)

Depuis 2016, le SIAVED a récupéré la compétence collecte des déchets ménagers et assimilés de 92 communes (CAPH et CCCC). Cette étape importante permet au SIAVED d'intervenir de manière optimale sur la réduction des déchets grâce à des actions de sensibilisation, de promouvoir les bons gestes de tri, d'optimiser les systèmes de collecte et de traiter les déchets au travers de son réseau de déchèteries et de son Centre de Valorisation Énergétique (CVE).

Le SIAVED, lauréat du programme « Territoire Zéro Déchet Zéro Gaspillage » (TZDZG), est engagé dans une politique environnementale qui s'inscrit dans les préconisations de la loi de transition énergétique pour la croissance verte.

Pour tout renseignement : 

Contact presse : Charlotte DHAVELONS – Responsable communication

charlotte.dhavelons@siaved.fr Tel. 03 27 43 04 43